

ASSEMBLEE GÉNÉRALE ANNUELLE

PROXIMUS

société anonyme de droit public
à 1030 Bruxelles, Boulevard du Roi Albert II, 27
T.V.A. (BE) 202.239.951 - R.P.M. Bruxelles

Ce jour, le quinze avril deux mille vingt
À 1140 Bruxelles, Rue Stroobants 51

SE RÉUNIT

l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme de droit public "PROXIMUS", ayant son siège à 1030 Bruxelles, Boulevard du Roi Albert II, 27, ci-après dénommée "*la société*".

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - COMPOSITION DU BUREAU

Dans les circonstances exceptionnelles actuelles, Proximus considère qu'il est important d'assumer sa responsabilité, non seulement envers son équipe et ses actionnaires, mais aussi envers le tissu social au sens large. Par conséquent, la direction et le Conseil d'Administration ne considèrent pas qu'il soit approprié d'organiser une assemblée générale physique. Conformément aux mesures exceptionnelles prévues par l'arrêté royal du 9 avril 2020, publié dans les annexes du Moniteur belge du 9 avril 2020, la réunion s'est tenue par le biais d'un streaming vidéo mis à disposition sur le site web de la société.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Stefaan De Clerck, Président du Conseil d'Administration.

Langue de travail

Le Président précise que conformément à la loi, les langues utilisées seront le néerlandais et le français. Des traductions en français, néerlandais et anglais sont également fournies.

Composition du bureau

Le Président indique qu'il a désigné Monsieur Dirk Lybaert, comme secrétaire de l'assemblée et scrutateur, afin de maintenir le Bureau aussi réduit que possible compte tenu des circonstances actuelles (crise Corona).

VERIFICATIONS FAITES PAR LE BUREAU - PRESENCES

Le Président déclare que le Conseil d'Administration a décidé le 30 mars 2020, vu les circonstances actuelles (Crise du Corona), conformément à l'article 6 de l'Arrêté Royal numéro 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 (ci-après nommé le "Arrêté Royal" numéro 4"), que les actionnaires ne peuvent uniquement voter à distance (vote par correspondance), en combinaison avec le vote par procuration qui doit être donné à Monsieur DE CLERCK Stefaan, prénommé, Président du Conseil d'Administration, à condition que lesdites procurations contiennent des instructions de vote spécifiques pour chaque proposition de décision.

Les formulaires nécessaires pour le vote par correspondance et les modèles de procuration ont été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société (<https://www.proximus.com/fr/investors/shareholders-meeting.html>). Les procurations dûment données à une autre personne que Monsieur Stefaan De Clerck, prénommé, seront prises en compte, même si le mandataire indiqué dans lesdites procuration ne peut pas être physiquement présent à cette assemblée.

Le Conseil d'Administration a également décidé que les actionnaires ne peuvent faire usage de la possibilité de poser leurs questions que par écrit. L'assemblée peut être suivie par *live streaming* qui sera mis à disposition sur le site internet de la Société (<https://www.proximus.com/fr/investors/shareholders-meeting.html>). Les réponses aux questions écrites des actionnaires sont données oralement pendant cette session en direct.

Ces mesures ont été publiées sur le site internet de la Société et par communiqué de presse du 8 avril 2020.

Le Président fait rapport à l'assemblée des constatations et vérifications opérées par le bureau au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants, en vue de la constitution de l'assemblée :

1. Convocation des titulaires de titres

Avant l'ouverture de la séance, les justificatifs des avis de convocation parus au *Moniteur belge* et dans la presse ont été remis au bureau. Ils seront conservés avec le procès-verbal de la réunion. Le bureau a constaté que les dates de parution de ces avis sont les suivantes:

- le treize mars deux mille vingt dans le *Moniteur Belge* ;
- le treize mars deux mille vingt dans *De Tijd* ;
- le treize mars deux mille vingt dans *L'Echo*.

Le texte de la convocation, ainsi que les modèles de procuration, ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la société (www.proximus.com) à partir du treize mars deux mille vingt. Une communication a été envoyée à Belga, Bloomberg, Reuters et Dow Jones afin d'assurer la distribution internationale.

Le bureau a également constaté, en prenant connaissance de la copie des lettres envoyées, qu'une convocation a été envoyée par lettre aux actionnaires nominatifs, ainsi qu'aux administrateurs et aux commissaires en date du treize mars deux mille vingt.

2. Vérification des pouvoirs des participants à l'assemblée

Concernant la participation à la présente assemblée, le bureau a vérifié si les articles 32, 33 et 39 des statuts ont été respectés. Par dérogation aux procédures mentionnées dans la convocation à l'assemblée générale, les procurations signées, les votes par correspondance, ainsi que toute question écrite, devaient, conformément aux mesures susmentionnées prises par le Conseil d'Administration le 30 mars 2020 en application de l'article 6 de l'Arrêté Royal numéro 4, parvenir à la Société au plus tard le quatrième jour précédant le jour de l'assemblée générale, c'est-à-dire au plus tard le samedi 11 avril 2020 (par courriel au secretary.general@proximus.com). Les différentes pièces à l'appui ainsi que les procurations et les votes par correspondance, dont une version scannée ou photographiée suffit, seront conservées dans les archives de la Société.

3. Liste des présences

Une liste des présences a été établie, qui reprend le nom et l'adresse, ou la dénomination sociale et le siège social, de tous les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par mandataire. Cette liste a été complétée par une liste reprenant les actionnaires qui ont voté par correspondance conformément à l'article 39 des statuts.

L'original restera annexé au présent procès-verbal. Les procurations respectives seront conservées dans les archives de la société.

4. Vérification du quorum de présences

Le bureau a constaté qu'il résulte de la liste des présences que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée détiennent 254.477.097 actions, sur un total de 338.025.135 actions émises par la société. Après déduction des actions propres, le nombre de voix avec droit de vote est de 322.766.169.

Étant donné que ni la loi ni les statuts n'imposent un quorum pour la tenue de cette assemblée, le bureau a constaté que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

5. Tiers présents à l'assemblée

Outre les membres du bureau, Guillaume Boutin (Administrateur Délégué) et Sandrine Dufour (Chief Financial Officer), personne ne peut être physiquement présent suite à la décision du Conseil d'Administration du 30 mars 2020, prise en application de l'article 6 de l'Arrêté Royal numéro 4, considérant les circonstances actuelles (Crise du Corona).

L'assemblée prend connaissance des discours du Président du Conseil d'Administration, de l'Administrateur Délégué et du Chief Financial Officer.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président entame la discussion des points à l'ordre du jour de l'assemblée. Il rappelle que les quatre premiers points de l'ordre du jour sont relatifs à la communication (i) des rapports annuels du Conseil d'Administration relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019 (ii) des rapports du Collège des Commissaires et du commissaire relatifs respectivement aux comptes annuels et aux comptes consolidés au 31 décembre 2019 (iii) des informations fournies par la Commission Paritaire et (iv) des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019.

L'assemblée prend connaissance de ces documents et informations.

QUESTIONS

Le Président rappelle que les actionnaires, comme mentionné ci-dessus, pouvaient seulement faire usage de la possibilité de poser leurs questions par écrit.

Les questions écrites des actionnaires sont traitées, via le live streaming qui était mis à disposition sur le site internet de la Société (<https://www.proximus.com/fr/investors/shareholders-meeting.html>).

Les questions écrites et leurs réponses se trouvent en annexe au présent procès-verbal.

MODALITES DU SCRUTIN

Le Président rappelle que chaque action donne droit à une voix. Il rappelle également que seul lui-même en qualité de représentant des actionnaires peut prendre part au vote.

En outre, le Président expose que les votes par correspondance dûment exprimés seront également pris en considération comme des votes dûment exprimés.

DÉLIBÉRATION – RÉOLUTIONS

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019, y compris les affectations suivantes du résultat :

Bénéfice de l'exercice à affecter	+	378.882.109 EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	317.655.909 EUR
Bénéfice à affecter	=	696.538.018 EUR
Prélèvement net vers les réserves	-	21.347.770 EUR
Bénéfices à distribuer (dividendes)	-	486.324.662 EUR
Autres allocataires du bénéfice (personnel)	-	21.577.480 EUR
Bénéfice à reporter	=	167.288.106 EUR

Pour 2019, le dividende brut s'élève à 1,50 EUR par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de 1,05 EUR par action, dont un dividende intérimaire de 0,5 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,35 EUR par action) a déjà été versé le 6 décembre 2019, si bien qu'un dividende brut de 1,00 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,70 EUR par action) sera versé le 24 avril 2020. La date de l'ex-dividende est fixée au 22 avril 2020, la date d'enregistrement au 23 avril 2020.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix.

Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
254.477.097

2/la proportion du capital social représentée par ces votes : 75,28%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 254.477.097 dont :

POUR	248.805.425	98,30%
CONTRE	4.308.644	1,70%
ABSTENTION	1.363.028	

DEUXIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'approuver le Rapport de Rémunération.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
254.477.097

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 75,28%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 254.477.097 dont :

POUR	245.833.991	96,87%
CONTRE	7.933.922	3,13%
ABSTENTION	709.184	

TROISIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
254.477.097

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 75,28%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 254.477.097 dont :

POUR	253.370.289	99,72%
CONTRE	714.674	0,28%
ABSTENTION	392.134	

QUATRIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge spéciale à M. Guido J.M.Demuynck pour l'exercice de son mandat jusqu'au 17 avril 2019, à Mme Tanuja Randery pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 mai 2019 et à M. Laurent Levaux pour l'exercice de son mandat jusqu'au 16 octobre 2019.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
254.477.097

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 75,28%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 254.477.097 dont :

POUR	253.370.289	99,72
CONTRE	714.674	0,28
ABSTENTION	392.134	

CINQUIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge spéciale à Mme Dominique Leroy pour l'exercice de son mandat en tant qu'administrateur jusqu'au 20 septembre 2019.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
254.477.097

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 75,28%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 254.477.097 dont :

POUR	244.576.920	98,68%
CONTRE	3.261.122	1,32%
ABSTENTION	6.639.055	

SIXIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge aux membres du Collège des Commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
254.477.097

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 75,28%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 254.477.097 dont :

POUR	251.777.945	99,56%
CONTRE	1.108.060	0,44%
ABSTENTION	1.591.092	

SEPTIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge spéciale à M. Michel Denayer, représentant de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, pour l'exercice de son mandat en tant que Président et membre du Collège des Commissaires jusqu'au 17 avril 2019.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
254.477.097

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 75,28%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :254.477.097 dont :

POUR	251.777.285	99,56%
CONTRE	1.108.720	0,44%
ABSTENTION	1.591.092	

HUITIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge à Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par M. Geert Verstraeten et à CDP Petit & Co SPRL, représentée par M. Damien Petit, commissaires pour les comptes consolidés, pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
254.477.097

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 75,28%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 254.477.097 dont :

POUR	251.777.945	99,56%
CONTRE	1.108.060	0,44%
ABSTENTION	1.591.092	

NEUVIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge spéciale à M. Michel Denayer et M. Nico Houthaeve, représentants de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, commissaire des comptes consolidés du Groupe Proximus, pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 17 avril 2019.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
254.477.097

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 75,28%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 254.477.097 dont :

POUR	251.777.945	99,56%
CONTRE	1.108.060	0,44%
ABSTENTION	1.591.092	

DIXIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de nommer Monsieur Guillaume Boutin, coopté lors du Conseil d'Administration du 12 décembre 2019, en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2024, conformément à la proposition du Conseil d'Administration et sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'État belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus.

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
254.477.097

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 75,28%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 254.477.097 dont :

POUR	250.139.229	98,39%
CONTRE	4.087.070	1,61%
ABSTENTION	250.798	

ONZIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de renommer Monsieur Luc Van den hove en tant qu'administrateur indépendant, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2024.

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
254.477.097

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 75,28%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 254.477.097 dont :

POUR	249.608.757	98,18%
CONTRE	4.617.542	1,82%
ABSTENTION	250.798	

DOUZIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de nommer Monsieur Joachim Sonne, coopté lors du Conseil d'Administration du 29 juillet 2019, en tant qu'administrateur indépendant sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2024.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 254.477.097

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 75,28%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 254.477.097 dont :

POUR	253.514.219	99,72%
CONTRE	712.080	0,28%
ABSTENTION	250.798	

TREIZIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de renommer Monsieur Stefaan De Clerck en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2022, sur proposition du Conseil d'Administration et après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'Etat belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 254.477.097

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 75,28%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 254.477.097 dont :

POUR	239.548.232	94,18%
CONTRE	14.814.794	5,82%
ABSTENTION	114.071	

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de renommer Madame Martine Durez en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2022, sur proposition du Conseil d'Administration et après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'Etat belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 254.477.097

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 75,28%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 254.477.097 dont :

POUR	243.955.975	95,91%
CONTRE	10.407.051	4,09%
ABSTENTION	114.071	

QUINZIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de renommer Madame Isabelle Santens en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2022, sur proposition du Conseil d'Administration et après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'Etat belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 254.477.097

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 75,28%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 254.477.097 dont :

POUR	250.979.840	98,67%
CONTRE	3.383.186	1,33%
ABSTENTION	114.071	

SEIZIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de renommer Monsieur Paul Van de Perre en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2022, sur proposition du Conseil d'Administration et après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'Etat belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 254.477.097

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes : 75,28%

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 254.477.097 dont :

POUR	240.317.714	94,48%
CONTRE	14.045.312	5,52%
ABSTENTION	114.071	

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

L'État belge n'ayant pas fourni de nom pour le dernier poste vacant, le point 17e de l'ordre du jour est supprimé.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

La séance est levée à 11h40.

DONT PROCÈS-VERBAL

Dressé au lieu et à la date susmentionnés.

Le présent procès-verbal est signé par les membres du bureau.



S. De Clerck
Président



D. Lybaert
Secrétaire et scrutateur

Questions écrites posées par Monsieur Augustin MEIRE

- 1) Proximus s'est signalé, il y a peu de temps par d'importantes pertes d'emploi.

Quelle politique l'entreprise applique-t-elle en matière de formation continue, afin que les travailleurs puissent se former à ces nouveaux métiers.

N'est-il pas plus efficace de miser sur la formation, génératrice de motivation et de loyauté du personnel, plutôt que de provoquer un important turn-over ou des réorientations brusques ?

Depuis plusieurs années, Proximus investit dans la formation continue de ses employés. Dans le cadre du plan de transformation, il a également été décidé de réduire le nombre de départs en utilisant au maximum la mobilité interne ainsi que divers programmes de reconversion. Ces programmes de reconversion se situent dans différents domaines.

Dans une perspective d'avenir, Proximus s'engage également à doubler ses efforts de formation et investit plus de 40 millions d'euros dans ce domaine en 2020. Le programme repose sur trois piliers principaux :

1. Acquérir des connaissances numériques de base pour tous
2. Conserver sa pertinence dans les emplois existants grâce à des programmes de formation continue
3. Construire l'avenir en acquérant les compétences nécessaires aux emplois de demain grâce à des parcours de formation ciblés.

Dans ce contexte, il convient également de mentionner le plan industriel sur lequel nous travaillons, dans lequel nous identifions un certain nombre de domaines d'avenir ainsi que les emplois qui pourraient être touchés à l'avenir. L'objectif est de mettre en place des parcours de transition spécifiques pour les collaborateurs concernés, notamment par la formation et la mobilité interne, lorsque cela est possible.

Comment la direction favorise-t-elle la paix sociale ?

La paix sociale au sein de Proximus est favorisée grâce à de différents éléments :

1. Une cellule centrale gère les relations entre l'entreprise et les organisations syndicales. Elle sert comme point d'escalade afin de clarifier/intervenir sur – des problèmes qui se posent sur le terrain ou en interactions avec le personnel. Le but reste néanmoins en premier lieu d'éviter ces escalades et pour cela les teamleaders reçoivent une formation sur les interactions avec leur personnel et sur les interactions avec les organisations syndicales. Dans la plupart des cas les problèmes peuvent être réglés via ces canaux.
2. En dehors des réunions de la commission paritaire, Proximus se réunit une à deux fois par semaine avec les organisations syndicales afin de trouver des solutions au niveau nationale et de se concerter sur des changements importants pour les employés et l'entreprise.
3. Nous avons 5 commissions paritaires locales qui permettent en plus d'adresser localement, et très proche des gens sur le terrain, de points au niveau bien-être et des relations sociales.
4. Les interactions avec nos organisations syndicales sont organisées aussi grâce à une clarté dans le statut syndical et une charte établie entre l'entreprise et les OSR.
5. L'entreprise prend finalement aussi des mesures pour former les délégués dans différentes matières pour rendre les interactions encore plus professionnelles

En outre, il existe une consultation régulière entre le CEO, le CHRO et le Directeur des Relations Sociales, qui se concentre notamment sur les choix stratégiques et les résultats économiques de Proximus.

Outre la consultation formelle, il est important de mentionner que les différentes formations destinées aux cadres, ainsi que d'autres initiatives internes, accordent toujours une attention explicite à des thèmes tels que la coopération, la communication et le respect des collègues. C'est un élément central de notre culture d'entreprise, tout comme tous les efforts que nous déployons autour de nouvelles formes d'organisation visant à créer un esprit d'équipe et un impact plus important sur les employés.

2) Quelle est la proportion hommes / femmes dans les plus hautes fonctions de management ?

Quelles mesures l'entreprise applique-t-elle pour parvenir à une proportion équilibrée ?

1. Proportion hommes/femmes dans les plus hautes fonctions de management :

Proximus est particulièrement consciente de l'importance de la diversité à tous les niveaux de l'organisation et se concentre sur le recrutement d'employés ayant un esprit d'inclusion et de croissance. Une fois qu'ils font partie de l'entreprise, nous nous assurons qu'ils sont les meilleurs ambassadeurs de nos valeurs d'entreprise en incluant une partie de notre programme d'inclusion et de notre philosophie dans nos journées d'accueil ainsi que dans toutes les formations connexes pour les responsables d'équipe, les experts, les stagiaires, ...

Tout en veillant à mettre en place des équipes mixtes équilibrées et talentueuses, Proximus renforce sa capacité d'innovation et favorise sa culture d'apprentissage, la satisfaction de ses employés et leur créativité face aux défis futurs d'un monde numérique.

En ce qui concerne la diversité des genres, cette approche se reflète également dans la représentation féminine aux différents niveaux de notre entreprise :

- 38% du Conseil d'Administration
- 14% du Comité Exécutif
- 23,8% des membres de l'équipe de direction

2. Que faisons-nous pour attirer et retenir les talents féminins ?

1. **Nous sensibilisons :** Nous voulons nous assurer que tous les employés peuvent profiter des avantages d'un lieu de travail diversifié grâce à diverses initiatives au sein de nos bureaux. Pour garantir un esprit d'inclusion, nous avons ajouté des informations sur notre programme d'inclusion dans tous les trajets de formation pour les responsables d'équipe, les experts et les stagiaires. Lors des journées d'accueil des nouveaux employés, nous partageons des informations sur notre programme d'inclusion. Nous mettons également l'accent sur les préjugés inconscients dans nos différentes initiatives, car ils peuvent conduire à une discrimination involontaire et constituer un revers dans la création d'un lieu de travail réellement diversifié et inclusif. Nous voulons accroître la conscience de soi autour de ce sujet et apprendre à mettre de côté les préjugés afin de promouvoir un processus de décision neutre.
2. **Nous offrons des conditions d'emploi attrayantes :** Proximus crée des conditions permettant à son personnel de concilier sa vie professionnelle et sa vie privée au cours des différentes phases de la vie, grâce à des possibilités de changement d'emploi en interne, de

développement, de travail à domicile, d'horaires à temps partiel et de garde d'enfants à domicile.

3. **Nous veillons à ce que la diversité soit soutenue par un management de haut niveau :** Proximus soutient les activités et initiatives internes et externes du réseau de diversité. La diversité, l'intégration et l'égalité des chances font partie de la stratégie de durabilité de Proximus (en tant que pilier stratégique autour des employés).
4. Nous sommes attentifs à la diversité dans le cadre de nos exercices de **succession management**
5. **Nous contrôlons nos statistiques sur une base régulière :** Cela nous permet également de prendre les mesures nécessaires dans les domaines qui nécessitent une certaine amélioration.
6. **Nous respectons notre charte de la diversité :** Avec cette politique, Proximus veut créer des conditions dans lesquelles ces différences sont reconnues et respectées et où tous les employés bénéficient de l'égalité des chances.

Pour Proximus, cela signifie :

- Traiter tous les candidats et employés sur un pied d'égalité, en se basant uniquement sur des compétences pertinentes et des critères objectifs
- Créer un environnement de travail ouvert et accueillant qui encourage les contributions de personnes de toutes origines et expériences
- Promouvoir un état d'esprit de respect et d'ouverture à tous les niveaux de l'organisation et traiter tous les employés de manière équitable et égale
- Démontrer un comportement exempt de toute forme de racisme, d'intolérance, de discrimination, de harcèlement ou de toute autre attitude susceptible de porter atteinte à la dignité des hommes et des femmes sur le lieu de travail
- Intégrer la diversité dans tous les aspects de nos activités sans aucune forme d'intolérance.

- 3) Quelles mesures l'entreprise met-elle en oeuvre pour améliorer l'efficacité de sa consommation énergétique, ce qui va de pair avec sa contribution à l'émissions de gaz à effet de serre ?

Nous avons déjà fait des progrès impressionnants pour réduire notre empreinte carbone. Entre 2007 et 2015, nous avons réduit de 70 % nos émissions de CO₂. Depuis 2016, nous sommes une entreprise neutre en carbone pour les activités directement sous notre contrôle. Les principaux facteurs qui contribuent à notre neutralité carbone sont les transports (grâce à des voitures et des plans de mobilité plus écologiques) et le chauffage (grâce au remplacement du chauffage à combustible fossile et à la suppression progressive et à l'optimisation de bâtiments). Aujourd'hui, 100 % de l'électricité que nous consommons provient de sources renouvelables.

Pour l'avenir, nous avons rehaussé nos ambitions afin de réduire de manière significative nos émissions de CO₂. Proximus fait partie des 312 entreprises au monde à avoir adopté la méthodologie de l'initiative Science-Based Targets (SBT) pour leurs émissions de CO₂, afin de réduire sensiblement leur empreinte carbone. Les objectifs de réduction des émissions de CO₂ de Proximus sont les suivants :

- Emissions propres : -30 % entre 2015 et 2025
- Emissions indirectes : -10 % entre 2014 et 2025, et -50 % entre 2014 et 2040.

De multiples initiatives nous aideront à atteindre ces objectifs très ambitieux :

- Poursuivre le renouvellement de notre réseau par un réseau fixe en fibre optique beaucoup plus écologique et l'optimisation de notre réseau mobile
- Rendre notre parc automobile vert et améliorer les processus logistiques avec des options à faible émission de carbone
- Optimiser les immeubles de bureaux, améliorer l'efficacité énergétique des appareils des utilisateurs finaux et réduire l'empreinte carbone des produits et services achetés.

La gestion de la consommation d'énergie sera un enjeu majeur pour atteindre nos objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre au cours de la prochaine décennie. Nous avons géré efficacement notre consommation d'énergie et réduit considérablement notre consommation de combustibles fossiles. Nous allons encore réduire notre consommation totale d'énergie de 8 % entre 2019 et 2021, notamment grâce à la fermeture d'immeubles de bureaux à Bruxelles et à Anvers, au développement d'un réseau basse consommation, au refroidissement à l'air libre et à la transition vers un parc automobile vert.

Les technologies et les connaissances en matière d'alimentation et de refroidissement des équipements télécoms évoluent : redresseurs plus efficaces, refroidissement complet à l'air libre ou pompes à vitesse/puissance variable, etc. Nous installons ces équipements plus modernes lorsque d'anciennes installations sont à remplacer et adaptons systématiquement les appareils moins performants.

Non contents de multiplier nos efforts pour réduire nos propres émissions de CO₂, nous entendons également aider nos clients à réduire leurs émissions. Nous y parvenons en maintenant un bon équilibre entre la prolongation de la durée de vie de nos décodeurs TV et modems (336.000 modems et décodeurs remis à neuf en 2019) et l'offre d'appareils moins consommateurs d'énergie. Notre objectif consistait à réduire de 50 % notre consommation moyenne et nous y sommes parvenus en 2019. Notre décodeur V6 consomme 45 % d'électricité en moins que le modèle précédent.

- 4) D'importants investissements sont annoncés, notamment dans la fibre optique. Les clients, les ménages en particulier, doivent-ils en craindre les répercussions sur leur factures ?

Le business case du projet fibre est construit sur plusieurs éléments. Le décommissionnement du réseau cuivre et les bénéfices opérationnels liées à ceci, l'augmentation de notre part de marché grâce à cette technologie supérieure, et une augmentation des revenus moyenne par ménage grâce à un product mix favorable utilisant les bénéfices de la technologie fibre. Nous n'allons pas modifier notre stratégie tarifaire de nos produits cuivre étant donné les investissements dans la fibre.

- 5) L'assemblée se tient sans présence physique des actionnaires en raison de la crise du coronavirus. Proximus, grande entreprise solide, envisage-t-il de permettre aux PME (du moins celle qui n'avait pas d'arriérés avant la crise) de reporter le paiement de la facture d'avril 2020 à l'été prochain ?

Proximus offre la possibilité aux PME qui n'ont pas utilisé leur(s) ligne(s) durant le mois d'avril et qui souhaitent un support financier, d'obtenir une note de crédit d'un mois sur les frais d'abonnement reliés à ces services.